



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 28.11.2019

En exercice ... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
28. ECOTAXE**

Travaux de rénovation des équipements d'accueil du public sur le site de Gros Jonc en forêt domaniale de l'Ile de Ré au Bois Plage en Ré – Autorisation de signature préalable au Président

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 28 novembre,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : Mme Isabelle MASION-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAÎTRE, Mme Isabelle RONTE
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Léon GENDRE (donne pouvoir à Mme Isabelle MASION-TIVENIN), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET).

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019151-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 28.11.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE 28. ECOTAXE

Travaux de rénovation des équipements d'accueil du public sur le site de Gros Jonc en forêt domaniale de l'Ile de Ré au Bois Plage en Ré – Autorisation de signature préalable au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment le 6° du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif aux actions de restauration, d'entretien, de valorisation ou d'aménagement des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'Ile de Ré notamment dans le cadre de conventions de gestion, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu la convention cadre de valorisation et de préservation de la forêt domaniale de l'Ile de Ré 2016-2020, signée le 1^{er} janvier 2016 entre l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu la convention de coopération pour la réalisation de travaux de rénovation des équipements d'accueil du public sur le site du Gros Jonc – Forêt domaniale de l'Ile de Ré (commune du Bois Plage en Ré), signée le 14 août 2019 entre l'Office National des Forêt et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré,

Vu le Budget Primitif du Budget annexe écotaxe voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 novembre 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des travaux de rénovation des équipements d'accueil du public en espaces naturels et notamment en forêt domaniale ;

Considérant qu'il convient, pour ce faire, de lancer un marché de travaux passé selon la procédure adaptée, conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique, décomposé comme suit :

- Lot 1 : Terrassement, voiries et réseaux : 36 000 € HT ;
- Lot 2 : Charpente – menuiserie bois : 63 000 € HT ;
- Lot 3 : Électricité : 4 500 € HT;
- Lot 4 : Plomberie : 2 500 € HT;

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019151-DE
Reçu le 29/11/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 novembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 151 - 28.11.2019

En exercice... 26
Présents..... 23
Votants..... 26
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE
28. ECOTAXE**

Travaux de rénovation des équipements d'accueil du public sur le site de Gros Jonc en forêt domaniale de l'Ile de Ré au Bois Plage en Ré – Autorisation de signature préalable au Président

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de travaux à venir relatif à la réalisation de travaux de rénovation des équipements d'accueil du public sur le site de Gros Jonc en forêt domaniale, ainsi que tous les actes y afférents, y compris les avenants.

Affichée le : **2 décembre 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20191128-D2019151-DE
Reçu le 29/11/2019